

Contrat de travail pour 4h/semaines

Par **josy 69**, le **22/05/2015** à **16:10**

ma fille de 20 ans travaille dans une galerie d'art 4 h/ semaine. C'est elle qui fixe avec sa patronne les jours de travail. Sa patronne ne veut pas lui faire de contrat de travail car, dit-elle elle ne fait pas assez d'heures pour elle mais elle n'a pas besoin de ma fille plus d'heures. Où trouver un modèle de contrat car je suis certaine que ce n'est pas légal.
Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **22/05/2015** à **17:04**

Bonjour,
Il faudrait que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...
En absence de contrat de travail écrit, la feuille de paie en fait usage...

Par **josy 69**, le **22/05/2015** à **19:27**

merci pour votre réponse. Je ne sais pas du tout de quelle convention collective elle reprend en tant qu'assistante dans une galerie d'art . D'après vous la feuille de paie fait office de contrat ? Car elle peut-être amenée à véhiculer sa patronne aussi, d'où problème de responsabilité ...

Par **P.M.**, le **22/05/2015** à **21:01**

Normalement, l'intitulé de la Convention Collective applicable doit figurer sur ses feuilles de paie...
En absence de contrat de travail écrit, la salariée peut refuser tout déplacement professionnel avec son véhicule personnel...